



Swiss Archery Association

Schweizer Bogenschützen-Verband
Association suisse de Tir à l'arc
Associazione svizzera di Tiro con l'arco
Associazun svizra d'Archers

Motions à l'AD ou à la CP

Swiss Archery Association

Les requêtes à l'AD ou à la CP doivent remplir des conditions minimales en matière de contenu et de forme. Les requêtes doivent être transmises au président avant chaque séance.

Données du demandeur :

Nom : Prénom :

Fonction : Comité central / Zentralvorstand

Organe : SwissArchery Association

Date : 23.07.2023

En cas de question :

Courriel : administration@swissarchery.org

Numéro téléphone :

1. Situation de départ, description du problème, besoins (analyse)**a. Provenance des ressources financières de la fédération (Finances)**

Les ressources financières de la fédération proviennent des cotisations des membres, des subventions et des prestations facturées. Les cotisations des membres sont composées des cotisations de base et des licences de compétition. Les cotisations de base doivent financer le fonctionnement général et les tâches statutaires de la fédération. Les licences de compétition doivent financer les coûts liés aux compétitions nationales et au sport de compétition de manière générale (Arbitres, résultats, matériel, championnats, logiciel, etc.).

b. Provenance des ressources humaines de la fédération (Temps de travail)

La fédération fonctionne toujours sur une base principalement bénévole. Les bénévoles fournissent environ 15'000 heures de travail en faveur de notre sport. Les collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'un contrat de travail avec la fédération réalisent annuellement environ 4'800 heures. Malheureusement, le temps que peuvent consacrer les bénévoles tant à diminuer drastiquement et n'est pas totalement compensé par la professionnalisation.

En outre, la charge s'est également accru après la pandémie en raison des nouvelles ordonnances fédérales qui chargent les fédérations de missions supplémentaires. Par ailleurs, les attentes des membres de la fédération sont de plus en plus importantes (formation/services/célérité de traitement des demandes). Une des conséquences directe est l'augmentation du temps de traitement des demandes des membres, des difficultés dans la communication et un risque de dégradation des services alors qu'une amélioration est impérativement nécessaire pour répondre à la demande.

c. Paradoxe dans le rapport entre les ressources « temps » et les ressources « finance »

Cette situation est paradoxale, car le manque de ressources « temps » de la fédération ne permettent plus de mettre en œuvre les projets de développement et réussir l'ensemble des missions de la fédération. L'absence de concrétisation des projets faute de « temps » entraîne une diminution des dépenses et l'inutilisation de certains budgets. Le comité a déjà réorienté une partie des ressources « finances » vers une professionnalisation afin d'augmenter les ressources « temps » de la fédération, mais cela reste insuffisant sur le moyen terme.

En effet, les réallocations de ressources « finance » pour créer des ressources « temps » amputent les budgets dédiés aux projets et aux missions de la fédération empêchant ou retardant leur concrétisation. En parallèle, le maintien de la situation actuelle ou l'absence de professionnalisation entrave également le développement de la fédération en limitant empêchant ou retardant la concrétisation des projets faute de ressource « temps », mais avec pour conséquence une augmentation des bénéfices de la fédération.

Il faut donc trouver des ressources financières supplémentaires pour professionnaliser la fédération sans amputer les budgets à disposition des missions de la fédération. Cela passe par le développement de prestations et de produits payants à destination des membres, mais également des personnes externes à la fédération. À l'interne, cela passe également par un équilibre financier à rechercher via les cotisations des membres et des licences. La question d'une professionnalisation complète est inévitable à long terme.

d. Situation financière

Pour revenir aux ressources financières, actuellement, les cotisations de base (20 CHF/membre) ne couvrent pas totalement les coûts de fonctionnement de la fédération qui en raison de la professionnalisation nécessaire (ressources « temps ») et de l'inflation sont croissants. À l'inverse, les ressources provenant des licences de compétition (licence) sont légèrement supérieurs aux dépenses concrètes dans le sport de compétition. Il convient de diminuer légèrement le prix des licences de compétition et d'augmenter légèrement la cotisation de base afin de mieux répartir les recettes et d'assurer sur le plus long terme la poursuite de la professionnalisation de la fédération.

Le surfinancement du sport de compétition par les licences est estimé à environ 15'000 CHF alors que le sous-financement du fonctionnement de base est estimé à court terme à environ 20'000 CHF. Ces chiffres se basent uniquement sur les budgets. Pour palier ce déséquilibre, le comité central est contraint de puiser dans les fonds provenant des licences de compétition pour financer une partie du fonctionnement de base de la fédération. Un rééquilibrage est nécessaire.

2. Proposition de résolution, proposition d'amélioration, organe et position concernés

Le comité propose de modifier les cotisations des membres de la manière suivante :

Cotisations	Ancien	Nouveau
Cotisation de base pour tous les actifs	20 CHF / membre	25 CHF / membre

Licences de compétition (facultative)	Ancien	Nouveau
U15	25 CHF / licence	20 CHF / licence
U21	30 CHF / licence	25 CHF / licence
U50 / 50+	80 CHF / licence	70 CHF / licence

3. Estimation des coûts, besoins matériels et/ou personnels

La mise en œuvre implique une diminution des recettes liés aux licences, mais une augmentation des cotisations de base des membres. La réussite est dépendante du respect des règles par les membres et les clubs. Pour mémoire, certains clubs trichent avec les listes des membres pour payer moins de cotisation. Dans tous les cas, ce transfert de recette entre les licences et les cotisations ne devraient pas entraîner d'augmentation du budget de la fédération à court terme.

4. Mesures (étapes concrètes pour la mise en œuvre), planification des délais

En cas d'acceptation, les prix seront adaptés dans le logiciel de gestion des membres. La mise en œuvre débuterait au 1^{er} janvier 2023 pour les cotisations des membres et au 1^{er} avril 2023 pour les licences de compétition.
